

Compte-rendu sommaire de la séance du conseil municipal du 26 août 2019

Affiché en exécution de l'article L121-17 du code des Communes

Conseillers en exercice : 15 - Conseillers présents : 11 - Conseillers votants : 13

L'an deux mille dix neuf le VINGT SIX AOUT, le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Josiane HOEB-PÉLISSIÉ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 août 2019.

Présents: Mme HOEB-PÉLISSIÉ Josiane, Mme LACAM Martine, ~~M.GAJDOWSKI Alain~~, M.HAMON Jean-Pierre, M.FESSOU Jean-Pierre, Mme CABROL Séverine, ~~Mme FROMENT Aurélie~~, M.OLIÉ Erick, Mme GUIRAL-BRAS Arlette, M.ANDRIEU Francis, ~~M.REY Loïc~~, M.FRAYSSE Florent, Mme LE BRIS Monique, Mme MASSABIE Solange, ~~M.WILLANUEVA Maurice~~.

Absents excusés : M.GAJDOWSKI Alain (procuration à Jean-Pierre FESSOU), Mme FROMENT Aurélie (procuration à Arlette GUIRAL-BRAS), M.REY Loïc, M.WILLANUEVA Maurice

Absents non excusés : néant

Secrétaire de séance : M.HAMON Jean-Pierre

Modification de la décision modificative n°2 : le prélèvement des 25 500 € est fait sur l'opération 339 "extension école primaire" car la totalité des crédits inscrits au BP sur cette opération ne seront pas utilisés.

Décision modificative pour remboursement du capital des crédits relais : Compte tenu de l'encaissement de 290 000 € de recettes supplémentaires sur le compte du capital des emprunts, nous inscrivons en dépenses la même somme afin de procéder à des remboursements anticipés partiels de capital.

Décision modificative pour complément de subvention OGEC pour notre participation aux repas pris par les enfants de Limogne à la cantine de l'école Saint Joseph : 813,50 € prélevés sur le compte des dépenses imprévues de fonctionnement.

Redevance pour Occupation du Domaine Public : Une délibération est nécessaire afin de percevoir la redevance 2019 de la part des opérateurs de télécommunications, redevance liée aux infrastructures et réseaux de communications électroniques.

La séance est levée à 21h34.

Fait à Limogne en Quercy, le 27 août 2019

Le Maire, Josiane HOEB-PÉLISSIÉ,